

RAPPORT N° 00/8-68
au Conseil Municipal

OBJET

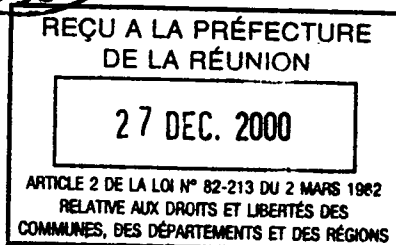
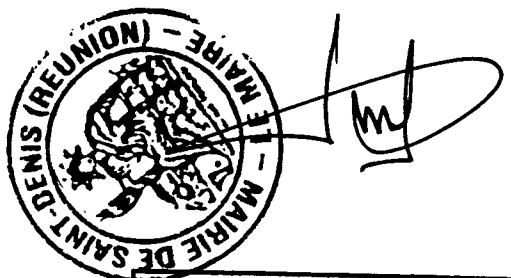
RAPPORT D'ACTIVITES 1999 DE LA CINOR

L'Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (en l'occurrence, la CINOR) adresse annuellement à chaque Commune membre un Rapport d'Activités qui fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

Je vous demande, en conséquence, de vous prononcer sur le document annexé ci-après, établi par la CINOR pour l'année 1999.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 00/8-68
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 14 décembre 2000

OBJET

RAPPORT D'ACTIVITES 1999 DE LA CINOR

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'Article L. 5211-39 ;

Sur le RAPPORT N° 00/8-68 du Maire ;

Sur le rapport de Monsieur Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/ Finances ;

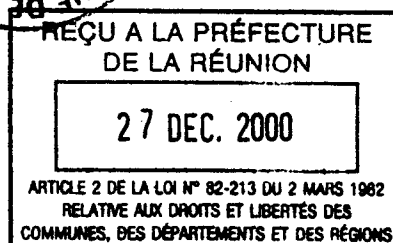
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Prend acte du Rapport d'Activités 1999 de la CINOR, ci-après annexé.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 21 DEC. 2000

LE MAIRE
Michel TAMAYA



RAPPORT RETRACANT L'ACTIVITE DE L'ANNEE 1999

ENVIRONNEMENT :

En 1999, de nouveaux services sont mis en œuvre, soit par extension géographique, soit par création.

C'est le cas des îlotiers du cadre de vie :

- A Sainte-Marie, 7 emplois jeunes et, à Sainte-Suzanne, 5 agents viennent compléter l'équipe agissant à Saint-Denis ;
- En plus, dès le 1^{er} septembre, 4 îlotiers spécialisés dans le suivi du compostage de déchets à domicile sont recrutés ;
- Un volontaire à l'aide technique, ayant mission dans la communication de l'environnement, prend son poste en octobre.

Le 25 mai, deux équipes sont constituées pour ramasser les cadavres d'animaux 7 jours sur 7 : à l'exception de quelques jours particuliers dans l'année (1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre), elles interviennent selon les demandes retransmises par le poste central (02.62.92.49.15), en horaires ouverts et par les permanences des Mairies, les fins de semaine et jours fériés.

Dans le domaine de la gestion des déchets, deux axes guident les actions : le développement de la collecte sélective et la valorisation des déchets ainsi que l'homogénéisation des prestations sur l'ensemble du territoire des trois communes composant la CINOR.

A Sainte-Marie, la collecte des déchets ménagers en bacs poubelles est réorganisée à compter du 1^{er} juin et la préparation de la collecte des déchets encombrants des ménages à Sainte-Marie – version 2 fois par mois et sans transfert du personnel communal – est entreprise.

Le traitement des déchets inertes est confié à PHENIX (1^{er} février) et la valorisation des piles usagées à l'entreprise SNRCI (5 mai).

Dès le 9 avril, l'opération d'implantation de 3000 composteurs de déchets commence : il est fait appel au volontariat ; la réponse du public est un succès puisque les quelque 2000 composteurs de capacité de 750 litres sont attribués dès la fin de l'année.

Pendant ce temps, l'étude opérationnelle de la collecte sélective et de la valorisation des déchets débute le 19 juillet : elle a pour but d'identifier les tâches nécessaires à la mise en place des bacs poubelles pour la collecte séparative à domicile et des bornes d'apport volontaire pour les déchets tels que les verres et les papiers-magazines. La construction des

déchetteries de la Marine (Sainte-Suzanne) et de la Montagne (Saint-Denis) en est au stade du dossier de consultation des entrepreneurs.

Il en est de même pour le renouvellement des marchés de location de camions pour la collecte des déchets encombrants des ménages de Saint-Denis, de l'enlèvement des épaves de véhicule et du vidage des conteneurs de déchets de Saint-Denis.

Deux dossiers importants concernant la prospective prennent forme en 1999 :

- La mise au point de la charte intercommunale pour l'environnement,
- Les études préalables à la station intercommunale de traitement des eaux usées.

Quelques travaux de rénovation sont aussi effectués à la fourrière animalière de La Jamaïque.

Enfin, voici quelques indicateurs concernant les prestations courantes :

- 64 686 tonnes de déchets ménagers ont été collectées dans les bacs poubelles à domicile ainsi que 33 377 tonnes de déchets, dans le cadre du ramassage régulier des déchets encombrants des ménages.
- La quantité de cadavres d'animal ramassés est évaluée à 1 700 pour l'année (prestations en heures ouvrables et les week-ends).
- Le nombre d'épaves de véhicule évacuées du domaine public s'élève à 285.

TRANSPORTS :

1) LES RESEAUX DE TRANSPORT URBAINS DE LA CINOR :

Pour 1999, des améliorations ont été apportées aux réseaux "Vanille" (+ 7 900 km) et de "Saint-Denis Bus" (+ 55 600 km) représentant respectivement une évolution de l'offre kilométrique de 1,73% et 1,64%.

L'année 1999 a également été l'année du lancement du réseau "Les bus de Sainte-Marie" (inauguré le 21 décembre 1999) composé de 16 véhicules dont huit taxibus parcourant annuellement plus de 680 000 kilomètres.

L'année 1999 a été également marquée par l'intégration tarifaire sur tout le territoire de la CINOR (même tarifs pour les 3 réseaux de la CINOR plus le réseau du Département "Car Jaune").

Cette mesure visant à favoriser le déplacement intra-muros sur notre P.T.U a nécessité la création d'une chambre de compensation entre le Département et la CINOR pour compenser les pertes éventuelles de recettes des exploitants.

Le parc de véhicules a été rajeuni avec l'achat de 16 véhicules neufs dont 10 pour le réseau "Vanille", 6 pour le réseau "Saint-Denis Bus", le réseau de Sainte-Marie étant composé de 16 véhicules neufs depuis décembre 1998.

Dans un souci de développement des liaisons inter-quartiers, une nouvelle ligne régulière urbaine à Saint-Denis dite "de rocade" entre l'ouest et l'est de la Ville a été créée sous la forme de la ligne 10 reliant le Stade de l'Est, le Moufia (le pôle scolaire et universitaire), les

Camélias, Bellepierre (le Lycée et le CHD) et l'Hôtel de Ville représentant plus de 330 000 km par an.

Le 30 août 1999 a été mise en œuvre la restructuration "phase 1" du réseau de Saint-Denis liée à la livraison du TCSP dans sa partie comprise entre l'Hôtel de Ville et le Petit Marché Océan.

2) LES TRANSPORTS SCOLAIRES DE LA CINOR :

La CINOR a transporté en 1999 environ 16 000 élèves dont 5000 élèves intégrés sur les lignes régulières de Saint-Denis et de Sainte-Suzanne.

En plus des 99 cars spéciaux scolaires travaillant sur nos trois communes, cinq nouveaux véhicules ont été mis en place en 1999 dont 2 à Saint-Denis (collège Bois de Nèfles et lycée Verger) et 3 à Sainte-Marie pour les écoles maternelles et primaires (Sainte-Madeleine, A.Montlivet et Bois Rouge).

Par ailleurs, dans le cadre de l'adaptation des services scolaires lors de chaque rentrée, des avenants ont été signés avec sept transporteurs représentant une évolution financière de 155 000 TTC par rapport à 1998.

3) LES TRAVAUX LIES AU TRANSPORT DE LA CINOR :

- Le TCSP :

Les travaux principaux ont été démarrés le 18 janvier 1999 pour le centre ville (TCSP et Carré Piétons) et le 15 juillet 1999 pour l'ensemble du secteur Est (lots 2A, 2B et 2C).

Une première phase de mise en service du TCSP a eu lieu dès le 30 août 1999 entre l'Hôtel de Ville et le Petit Marché, suivie par l'achèvement du gros œuvre du Carré Piéton le 2 octobre 1999 et son inauguration définitive le 18 décembre 1999 après réalisation des équipements.

- OPERATIONS D'INVESTISSEMENT LIEES AU RESEAU DE TRANSPORT URBAIN :

Des travaux d'infrastructures sur 25 sites en vue d'améliorer le fonctionnement des réseaux de transport urbain sur les trois communes de la CINOR.

Il comprend la réalisation ou la réhabilitation de 19 points d'arrêts, 3 pôles d'échanges et la mise en sécurité de 3 sites situés à rue Marcel Goulette (Sainte-Marie), Espérance les Hauts et la rue de l'Oasis (Saint-Denis).

L'ordre de service de démarrage des travaux a été transmis à l'entreprise SSABTP le 23 novembre 1999 pour un achèvement des travaux en juin 2000.

De plus des travaux ont été lancés par la CINOR afin de faciliter les conditions de fonctionnement des réseaux de transport urbain à savoir :

- Rue A. de Villeneuve, création d'un arrêt de bus entre les rues Jean Chatel et Juliette Dodu.
- Marquage au sol rue de la victoire pour la ligne 1 desservant le secteur de la Préfecture.

ECONOMIE :

En 1999, conformément à ses orientations stratégiques, l'action de la CINOR dans le domaine du développement économique s'est articulée autour des trois axes suivants :

- la mise en œuvre opérationnelle du projet de développement économique d'intérêt régional « la Technopole de la Réunion »,
- la réalisation d'études économiques et touristiques,
- **la conduite d'actions d'animation et de promotion touristique.**

I- LA MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DE LA TECHNOPOLE DE LA REUNION :

Fin 1998, sur la base de délibérations concordantes de la commune de Saint-Denis et de la Communauté, a été approuvé le transfert de compétences et du dossier d'aménagement à la CINOR de l'opération "ZAC du Parc Technologique".

Avec le concours de la SODIAC, concessionnaire de la ZAC, la Communauté s'est attachée au cours de l'année 1999 d'une part, à lancer le dossier de consultation des entreprises et à démarrer une première tranche de travaux de viabilisation du site, d'autre part à initier les études complémentaires de programmation des équipements publics et de services nécessaires à l'opération à travers la signature d'une convention de mandat. Ces équipements portent sur le centre de ressource (Maison de la Technopole, centre de documentation, veille technologique, salles de réunions...), la pépinière d'entreprises et la structure de restauration.

Ainsi, deux tranches de travaux ont pu être engagées, correspondant à un peu plus de 25 millions de francs de dépenses réalisées.

Parallèlement, dans le contexte du nouveau cadre réglementaire fixant les conditions d'ouverture à la concurrence des télécommunications, une étude de définition et de mise en œuvre d'un réseau intérieur de télécommunications à haut débit sur la technopole a été réalisée. Ce RIT a une double vocation :

- offrir à tout opérateur de télécom et prestataires de services un accès équitable à des capacités de transmission physiques sécurisée,
- permettre aux entreprises et organismes implantés sur la technopole de la Réunion de bénéficier d'offres de services à forte valeur ajoutée, ainsi que des tarifs compétitifs.

Ce réseau sera également raccordé dès 2000-2001 aux réseaux environnants - le Boulevard Sud - la dorsale port-aéroport et à terme le câble SAFE.

L'année 1999 a également été marquée par la rédaction et la signature d'une charte de partenariat par les principaux acteurs institutionnels désirant s'engager aux côtés de la

CINOR à la mise en œuvre de cette opération (Etat-Région-Département-Rectorat-Université-Ville de Saint-Denis).

Cette charte rappelle les principaux objectifs poursuivis par l'opération ainsi que les moyens nécessaires à la conduite du projet :

- contribuer à la modernisation technique des entreprises réunionnaises,
- augmenter le nombre et la qualité des projets de création d'entreprises,
- constituer un noyau d'activités technopolitaines et de dynamiques d'échanges,
- créer un pôle de rayonnement des savoir-faire réunionnais

Avec ces mêmes partenaires ont été définies les procédures d'éligibilité des candidatures d'entreprises ou d'organismes à l'implantation sur la Technopole (Comité d'agrément, critères d'éligibilité, dossier d'instruction des demandes...).

Le premier comité d'agrément mis en place s'est réuni au mois de décembre et a agréé 10 entreprises.

Enfin, en matière de communication et d'animation, après lancement d'un appel d'offres, une agence de communication a été choisie, le nom de l'opération arrêté "Technopole de la Réunion" avec la création d'un logo attribuant ainsi une identité visuelle et concrète au concept technopolitain.

La première action d'animation organisée par la Technopole a été sa participation à la manifestation « semaine de la science » à travers la tenue d'une conférence-débat sur le concept de technopole à laquelle ont répondu présent les entreprises, les organismes de recherche et de formation, l'Université, les représentants d'organisation socioprofessionnelle, le MEDEF et les partenaires institutionnels.

II- LA REALISATION D'ETUDES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES :

• Etude OPARCAT sur les Quartiers des Hauts :

Le territoire de la CINOR comprend un certain nombre de bourgs ruraux localisés dans la partie haute de chaque commune.

Dans le cadre du Plan d'Aménagement des Hauts, une mesure existe visant à accompagner les entreprises artisanales ou commerciales déjà existantes, ou susceptibles d'être créées dans le secteur des Hauts : l'Opération Programmée d'Aménagement et de Restructuration du Commerce et de l'Artisanat en milieu rural (OPARCAT).

Pour permettre la mobilisation de l'équipe d'animateurs en charge de l'OPARCAT, il y a lieu de faire réaliser une étude préalable dont l'objectif est de définir un schéma de développement des potentialités économiques de ces zones des Hauts, à partir d'un diagnostic de la situation et l'identification des acteurs économiques des quartiers concernés.

Cette étude a été initiée en 99 et rendra ses conclusions au cours de l'année 2000.

• **Etudes de faisabilité et de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de sites touristiques et de loisirs :**

Le territoire communautaire dispose d'un certain nombre de sites à vocation touristique ou de loisirs déjà fréquentés par le grand public ou les touristes.

Afin de les valoriser davantage et d'accroître leur fréquentation, deux grandes orientations ont été fixées pour l'année 1999 :

1. **La réhabilitation de petits sites de loisirs de proximité :**

L'attention s'est portée cette année sur les sites de l'Ilet Quinquina et du Pic Adam pour Saint-denis et celui de la Cascade des Délices pour Sainte-Suzanne.

Ces sites déjà très fréquentés et connus de la population ont bénéficié dans le passé d'aménagement et d'équipements touristiques. Il convient aujourd'hui de les réhabiliter en réaménagement le site grâce à des travaux de rénovation et de compléter le mobilier existant par des équipements plus appropriés et fonctionnels.

La définition du programme d'aménagement, le lancement de la procédure de maîtrise d'œuvre et le choix du BET en 1999 vont permettre la réalisation effective des travaux en 2000.

2. **La réalisation d'études de faisabilité pour l'aménagement de grands sites touristiques d'intérêt régional :**

Les zones de Beaumont les Hauts sur Sainte-Marie, de Saint-François/Montgaillard et du Brûlé sur Saint-Denis constituent des sites touristiques à fort potentiel, déjà très fréquentés par la population du Nord. Ayant vocation à devenir des lieux touristiques d'intérêt régional, il semble opportun de les doter d'équipements plus structurants participant à un concept de développement touristique grand public.

Ainsi, une étude de faisabilité pour l'aménagement et la valorisation touristique de chacune de ces trois zones a été initiée au cours de l'année 1999.

III- **LA CONDUITE D' ACTIONS D' ANIMATION ET DE PROMOTION TOURISTIQUE :**

1. **La création d'un Office de Tourisme Intercommunal :**

Dans le cadre de sa compétence tourisme, il est apparu opportun pour la Communauté de créer et de mettre en place une structure unique "Office de Tourisme Intercommunal", chargée d'assurer de manière cohérente sur tout le territoire l'accueil, l'information, l'animation et la promotion touristique.

L'année 1999 a donc vu la création d'une Association type loi 1901 dénommée "Office de Tourisme Intercommunal du Nord de la Réunion", constituée de socioprofessionnels du secteur touristique et présidée par un socioprofessionnel.

Cet office s'attachera à définir une politique d'information et de promotion en s'appuyant sur les richesses touristiques communales existantes, en réfléchissant à la création de nouveaux produits et en assurant la promotion des projets d'aménagement en cours de réalisation par la CINOR.

Il s'efforcera aussi de mettre en place deux bureaux d'accueil et d'information supplémentaires à Sainte-Marie et à Sainte-Suzanne, en complément de celui existant à Saint-Denis, afin d'offrir un service de proximité à la population.

2. La participation à des manifestations touristiques d'intérêt régional :

◆ Le salon du Tourisme, des langues et des loisirs :

Pour cette deuxième édition du salon du Tourisme, des langues et des loisirs organisée par l'ADPE au Parc des Expositions et de Congrès de la Ville de Saint-Denis, la CINOR a marqué sa présence en tant qu'exposant à travers l'aménagement d'un stand.

La Communauté a ainsi pu communiquer sur ses ambitions en matière de politique de développement touristique à l'échelle de son territoire et mis en valeur tout le potentiel et les richesses naturelles des communes membres.

Une maquette représentant l'ensemble du territoire, les sites existants et les projets, ainsi qu'un jeu concours ont pu être réalisés.

De nombreux acteurs touristiques ont également assuré la promotion de leurs activités directement sur le stand de la CINOR.

◆ Sports intenses pour tous :

La CINOR a participé à cette première manifestation du genre en étant co-organisateur avec la Fédération Régionale des Offices de Tourisme de la Réunion (FROTSI), événement initié à l'origine par la Jeune Chambre Economique régionale.

Cette manifestation, dont l'objectif principal était de faire découvrir au public la pratique des "sports intenses" a connu un franc succès sur le territoire de la Communauté, grâce à l'initiation de certaines disciplines sportives directement sur les sites naturels appropriés (canoë-kayak, vol libre, plongée, équitation...).

AMENAGEMENT :

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT INTERCOMMUNAL (P.L.H.I.) :

En engageant une réflexion globale et approfondie sur le thème de l'habitat, la CINOR affirme que le développement est un ensemble auquel participe pleinement l'environnement urbain, le cadre de vie et le logement des habitants.

Le P.L.H. Intercommunal est un outil qui a pour ambition de définir une politique de l'habitat en tenant compte de l'environnement économique, urbain et social et d'aménagement du territoire.

Il devra permettre d'atteindre les objectifs suivants :

- organiser une évolution équilibrée et solidaire de l'habitant entre les 3 communes,
- réussir le droit à habiter dans de bonnes conditions de logement et de services,
- décrypter les évolutions prévisibles du territoire, identifier les besoins,
- intégrer la politique de l'habitat dans un processus plus large du développement économique, des niveaux de services aux habitants, de l'environnement.

La CINOR a sollicité et obtenu les participations financières de l'Etat et du Département.

CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT (C.I.L.) :

La Conférence Intercommunale du Logement répond notamment à la nécessité d'une animation du P.L.H. Intercommunal.

L'étude du P.L.H. Intercommunal est relayée par la mise en place concomitante d'une conférence intercommunale du logement, dispositif technique et d'animation, dont la raison d'être est d'accompagner, de recaler, d'approfondir les axes de la politique définie en matière d'habitat.

Après le déroulement des procédures réglementaires, le choix du bureau d'études et la mise en place du comité technique ont permis d'engager les phases préliminaires au Programme Local de l'Habitat Intercommunal et à la mise en place la Conférence Intercommunale du Logement.

SENTIER LITTORAL NORD EST :

Dans le cadre de ses compétences statutaires en matière d'aménagement de l'espace communautaire, la CINOR a initié un vaste projet consistant en la création d'un sentier littoral reliant l'extrémité ouest de Saint-Denis à la petite rivière Saint-Jean à Sainte-Suzanne.

I- Le projet présenté dans l'étude CPO-Zone Up :

Au-delà du concept de sentier, il a été proposé de créer un « parc littoral » comportant une approche de type "interprétation".

Le public visiteur pourra au gré de sa promenade découvrir l'histoire des sites qu'il traverse et s'imprégner de l'ambiance de l'époque grâce à des panneaux d'information.

1) Un sentier avec des aménagements paysagers :

Un aménagement paysager proposé pour chaque site devra interpeller le visiteur. Seront aussi proposés des animations, des aires de repos, , des points de vue sur les Hauts et sur la mer.

Compte tenu des contraintes climatiques et de la dégradation du milieu, une revégétalisation adéquate en certains endroits pourrait être menée.

2) Les modes de déplacement retenus :

Le sentier sera réservé aux piétons et aux deux roues, à l'exclusion des cyclomoteurs et motocyclettes.

Une expertise sommaire d'un projet de train touristique a été rendue en décembre 1999. Outre les problèmes d'emprise au niveau du foncier dus à l'étroitesse en certains endroits du linéaire, il convient de compléter cette expertise par une étude géotechnique de la falaise environnante.

3) Mise en place d'un éclairage, d'une signalétique et de mobiliers :

- L'installation d'éclairages a pour but de renforcer la sécurité de la pratique de la promenade et de permettre aux différents publics de s'approprier le littoral.
- Le mobilier comprenant les bancs, poubelles, sanitaires, points d'eau, kiosques viendra agrémenter l'itinéraire.
- Quant à la signalétique, elle proposera un mode de communication propre au sentier.

II- Une convention de mandat à la SODIAC :

Suite aux préconisations de l'étude, la CINOR a passé une convention de mandat avec la SODIAC pour la réalisation du sentier littoral.

La SODIAC est intervenue pour :

1) Le nettoyage et le débroussaillage d'un itinéraire à l'état sauvage :

1.1 Intervention avec PASREL sur la Commune de Sainte-Marie :

L'entreprise PASREL sur commande de la SODIAC, a nettoyé et débroussaillé avec l'aide d'emplois jeunes, le sentier sur la partie allant de la Ravine à Bardeaux jusqu'à la Ravine des Chèvres pendant le dernier trimestre 1999.

Le délai d'ouverture du sentier sur la partie Sainte-Marie pour le mois de décembre 1999, a été respecté après contrôle des travaux par la SODIAC.

1.2 Mise en place de chantiers d'insertion sur la partie du sentier à Sainte-Suzanne :

La SODIAC a instauré une étroite coordination avec la Ville de Sainte-Suzanne pour mettre en place un chantier d'insertion sur son territoire.

Le rôle de la SODIAC a été d'assurer la cohérence des travaux réalisés en effectuant plusieurs visites de chantier et en validant les demandes de matériel pour ce chantier auprès de la CINOR.

Les visites de contrôle du nettoyage et du débroussaillage du linéaire ont permis d'aboutir à l'ouverture du sentier sur cette commune fin 1999.

2) **Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de passerelles sur le sentier littoral :**

2.1 **Le franchissement de la ravine du Butor :**

La Ville de Saint-Denis a souhaité la mise en place d'une passerelle indépendante de l'ouvrage d'art routier en cours de réalisation.

2.2 **De nouveaux points de franchissement à réaliser :**

Sur des propositions des communes membres, la CINOR a demandé par la suite l'installation de 3 passerelles supplémentaires sur le linéaire du sentier dont :

- Deux situées à Sainte-Suzanne :
 - . Village Desprez/Bocage
 - . Village Desprez/Marine
- Une à Sainte-Marie reliant le port de pêche et de plaisance au parc de Bois Madame.

Le Conseil de la Communauté réuni en séance du 29 juin 2000 a approuvé le choix du groupement SOCETEM-DAVY-LRR et a autorisé le Président de la CINOR à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec ce dernier.

Le groupement a présenté plusieurs esquisses de passerelles en Commission Aménagement le 11 septembre 2000 et doit produire un DCE pour la mi-octobre 2000.

La SODIAC doit présenter les travaux du groupement aux commissions municipales concernées par le projet pour validation et choix de l'ouvrage à réaliser.

En complément de ce marché de maîtrise d'œuvre, 3 marchés négociés ont également été passés par la CINOR avec :

- le Cabinet Méchy pour la réalisation des travaux topographiques,
- le Cabinet Dides pour le contrôle technique des passerelles du sentier littoral,
- le Cabinet Hamon pour la mission de CSPS pour la réalisation de ce même sentier.

INFORMATIQUE :

L'année 1999, a été marquée par deux préoccupations majeures :

- 1) Mises à niveau et homogénéisation des matériels et des logiciels sur les trois communes.
- 2) Conformité "An 2000" des produits afin d'éviter le "bogue" entraînant un dysfonctionnement et un blocage des services.

Les remplacements des matériels et logiciels ont concerné les domaines suivants :

- **Bureautique** : Installation de 122 stations de travail comprenant des micro-ordinateurs, des imprimantes, des logiciels bureautiques, des onduleurs, répartis comme suit :

- 55 stations pour Saint-Denis
- 35 stations pour Sainte-Marie
- 32 stations pour Sainte-Suzanne

Coût de l'opération : 2 200 000 F

- **Gestion Financière et Comptable - Gestion des Ressources Humaines** :

Mise à niveau des matériels et logiciels

Coût de l'opération : 1 500 000 F

- **Urbanisme** :

Les services concernés par l'informatisation sont : les Droits du Sol, les services des plans, les bases de données D.G.I.

Coût de l'opération : 170 000 F

- **Bureau Electoral** :

Installation de trois serveurs, de stations de travail et d'un nouveau logiciel Elections sur les trois communes.

Coût de l'opération : 1 200 000 F

- **Restauration Municipale et Affaires Scolaires** :

Mise en place de logiciels d'inscription des élèves pour les affaires et la Restauration Scolaires

Coût de l'opération : matériels et logiciels : 697 600 F

- **Câblages** :

Mairie de Sainte-Marie, Opération Zatte Mangue, Mairie de Sainte-Suzanne

Coût de l'opération : 210 000 F

Le renouvellement des matériels et des logiciels a permis aux trois communes de mieux fonctionner et de passer le 1^{er} janvier 2000 sans "bogue" majeur recensé.

COMMUNICATION :

En 1999, les prestations suivantes ont été réalisées pour :

- **SAINT-DENIS** :
 - la relance du magazine "MA VILLE" (quatre numéros de juillet à décembre)
 - publication des journaux de quartiers. Le secteur Montgaillard/Saint-François et celui de Vauban/Camélias ont sorti deux numéros. La Montagne et le Moufia ont réalisé un seul numéro.

- SAINTE-MARIE :
 - six numéros du journal de Sainte-Marie
 - six numéros de Cap sur la Com (journal interne destiné au personnel)

- SAINTE-SUZANNE :
 - six numéros de Vanille
 - six numéros du journal interne "Plein Phare"

Par ailleurs, le service communication a été amené à couvrir diverses manifestations sur les trois communes (reportages photos et rédactionnels).